

Le Teixero (Teixerou), seigneur de « Cresmeur » (non cité au procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1534)

Les Le Teixero apparaissent dans notre documentation au cours du xv^e siècle. Ce sont des « gens de savoir » ; certains d'entre eux exercent comme notaires et accèdent à des fonctions financières (receveur) ou judiciaires (clerc des papiers d'office, procureur). Bien implantés en pays guérandais, ils figurent à la confrérie Saint-Nicolas de Guérande à laquelle ils fournissent des dignitaires : deux procureurs et un abbé.

Guillaume Le Teixero paraphe des actes comme notaire entre le 30 juin 1417 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1227/6) et le 3 décembre 1437 (*ibid.*, G 304, au moins quatre occurrences entre ces dates).

En mai 1417, Roland est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f^o 7 v^o), puis, de mai 1430 à mai 1431, l'un des procureurs (*ibid.*, f^o 8 v^o).

En mai 1430, Pierre est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (*ibid.*, f^o 8 v^o) ; puis de mai 1434 à mai 1435, il en est l'un des procureurs (*ibid.*, f^o 10 v, 11). Il pourrait être ce Pierre Le Teixero qui paraphe des actes comme notaire entre le 28 avril 1441 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 641) et le 14 août 1471 (*ibid.*, B 1476 ; une dizaine de citations entre ces dates). Le 28 avril 1441, est signalée la maison qu'il possède en la ville de Guérande (*ibid.*, E 641).

Le 9 décembre 1461, Guillaume Le Teixero est institué clerc et garde des papiers d'office de Guérande (*ibid.*, B 2, f^o 72 v^o, scellé le 16 juillet 1462). En mai 1464, il est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I), dont il est l'un des procureurs, avec Jean Le Teixero, entre mai 1472 et mai 1473 (*ibid.*, f^o 25 v^o). Le 18 décembre 1464, Guillaume Le Teixero poursuit pour « exceis et bateries » Alain Huon, Hervé Huon et Jean Le Barbu (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3, f^o 176 v^o). Entre le 30 avril 1474 et le 13 mars 1477, il est receveur des régaires de l'évêque de Nantes à Guérande, au nom du duc, les régaires ayant été confisqués au temps de la querelle entre le duc, François II, et l'évêque de Nantes, Amaury d'Acigné (*ibid.*, B 4297, f^o 591 bis-591^{bis} v^o, son compte est conclu le 18 novembre 1478). Les 17 et 18 juillet 1475, il est enregistré parmi les enchérisseurs lors de la baillée des « frosts en l'isle du Croisic » (*ibid.*, B 682). Le 23 avril 1477, Alain de Kerguiseau, prévôt du chapitre de la

collégiale Saint-Aubin de Guérande, lui réclame les arrérages d'une rente de 60 sous dus au prévôt de la collégiale sur la cohue (*ibid.*, B 8, f° 75 v°).

Guillaume Le Teixero est encore mentionné le 28 février 1478 comme avocat (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 3 H 1/786). Le 29 juillet 1479, il est noté comme receveur des rachats échus au duc (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1460). Il pourrait être celui qui, le 26 février 1500 (n.st.), rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 69 v°) ? Mais peut-être faut-il envisager un autre Guillaume Le Teixero qui en mai 1485 est présent à la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 29 v°).

Guillaume Le Teixero est mentionné comme époux de Marie de Callac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450 acte du 23 octobre 1476). Le 16 septembre 1525, Marie de Callac veuve de Guillaume Le Teixero est en procès comme Françoise Le Teixero, veuve de Jean de La Chevaise, au sujet de son droit naturel, évocation d'affaire est accordée à Guérande et Ploërmel (*ibid.*, B 29, f° 151). En 1533, Marie de Callac, veuve Le Teixero est dame de Coetnicoère (?) près de Saint-Michel, elle est fille de Guy de Callac (*ibid.*, B 1492, f° 49).

Jean Le Teixero, de mai 1472 à mai 1473, est, avec Guillaume Le Teixero, procureur de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 25 v°). Les 17 et 18 juillet 1475, lors de la baillée des « frosts en l'isle du Croisic », il se rend acquéreur d'une pièce de terre d'une superficie de 5 journaux (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 682). Il est procureur ducal et le 3 mars 1477, les régaires de l'évêque de Nantes à Guérande, étant saisis, il est nommé procureur de la cour des régaires, cumulant ainsi les deux charges (*ibid.*, B 8, f° 30, scellé le 4). Le 30 novembre 1477, « respit » d'un an est accordé à Jean Le Teixero « dict cleric » de Guérande » (*ibid.*, B 8, f° 187). Il passe des actes comme notaire et est cité comme avocat entre le 22 octobre 1478 (*ibid.*, B 1481) et le 20 février 1486 (*ibid.*, E 2 1319). Il est abbé de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande de mai 1480 à mai 1482, il est alors qualifié de « noble homme », seigneur de « Cresmeur » (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, ° 26, 27 v° ; il rend son compte pour ses deux années d'exercice le 10 mai 1482 et est encore présent à la confrérie en mai 1485, *ibid.*, f° 29). Le 4 septembre 1481, il est toujours procureur ducal de Guérande et, à ce titre, assiste à la montre tenue à Pontchâteau le 4 septembre 1481 (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 Mi 63).

En janvier 1533, un acte est passé à Guérande dans la maison de Nicolas Le Teixero (*ibid.*, G 389).

Selon René de Laigue, en 1527, la seigneurie de « Cresmeur » est en possession de Thomas Le Maistre (Arch. dép. Morbihan, 9 J 17, p. 15, sans référence).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Le Teixero (Teixerou) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024